

## Accueil partagé CE1/CE2 pour une élève non lectrice

### Objectif :

Donner à l'élève les moyens d'accéder à la lecture.

### Historique :

Enfant cadette d'une fratrie de 3

- Maternelle : Bilan psychologique + suivi RASED du maître G pour difficultés à entrer dans les apprentissages. Le bilan a montré qu'il n'y avait pas de déficience : Il s'agirait d'une enfant qui n'a pas envie de grandir. Elle n'avait pas compris qu'elle avait un rôle à jouer dans ses propres apprentissages.
- CP : Pas d'entrée dans la lecture. Aide mise en place : adaptation et APC. Pas de suivi RASED car pas de maître G.
- CE1 : Scolarité ordinaire mais avec retour en CP pour la lecture. Début de mise en place de la lecture de syllabes simples. Aide proposée : APC.
- CE2 : Constat de début d'année de l'enseignante de CE2 : Pas de lecture acquise et une image d'estime de soi dégradée. Une adaptation en classe qui ne peut suffire à aider l'élève.

### Projet mis en place :

Le conseil des maîtresses du cycle, l'enseignante de CE2 et les 2 maîtresses de CE1 (mi-temps direction et sa décharge) a décidé de proposer :

→ 1ère étape : prise en charge en CE1 pour la lecture : apprentissage/ révision de la combinatoire, appropriation des sons complexes. Accéder enfin à la lecture autonome.

→ 2ème étape : retour aussi en CE1 pour la numération.

### Attitude de l'élève :

Elle a adhéré tout de suite à la proposition. Relation affective et de confiance avec les enseignantes. On peut penser qu'elle était consciente que l'adulte avait pris la mesure de ses difficultés et allait apporter un aménagement nécessaire.

### Attitude de la famille :

Maman présente, famille un peu démunie. Manque de suivi et de rigueur. Demandes d'aides extérieures faites par l'école non abouties.

Prise de conscience cette année de la persistance des difficultés et du retard accumulé. La maman a accepté tout de suite l'organisation CE1/ CE2 proposée et s'est montrée prête à faire lire son enfant. Le papa ne vient pas à l'école.

### Bilan au bout de 6 mois :

L'élève a verbalisé ses difficultés, et vu ses progrès avec enthousiasme. Elle est entrée dans l'acquisition de la lecture. Néanmoins, les compétences ne sont pas mobilisées de manière constante. A mettre en lien avec ses fragilités (demande un soutien et un encouragement pour chaque activité). Elle retourne avec plaisir en CE2 pour le reste des apprentissages qu'elle appelle d'ailleurs « sa classe, sa maîtresse », même si on peut s'interroger sur ce qu'elle retient du CE2.

Chez cette enfant, pour ce cas particulier, ce système d'accueil semble fonctionner. Elle a progressé et est entrée dans la lecture.

Pour l'an prochain, l'adaptation devra continuer car il est peu probable qu'elle puisse suivre un CM1. Dans le cas où il y aurait un CE2/CM1, elle y aurait tout à fait sa place. Cela lui permettrait de continuer son parcours sans changer de classe. Dans le cas contraire, l'enseignante de CE2 est prête à pour suivre un accueil adapté CE2/CM1. Il faudra veiller à ne pas tomber dans l'écueil d'un maintien « déguisé ».

# PLAN COORDONNÉ des AIDES à l'ÉLÈVE

Par décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves,  
il est intégré au [code de l'éducation](#) les articles suivants :

Article D311-11 "Pour soutenir la capacité d'apprendre et de progresser de tous les élèves des écoles publiques, (...), et mettre en œuvre le principe d'inclusion mentionné à l'article L. 111-1, ceux-ci bénéficient dans leurs apprentissages scolaires d'un **accompagnement pédagogique qui répond à leurs besoins**. Mis en œuvre prioritairement par les enseignants, cet accompagnement porte sur tout type d'apprentissage et comprend notamment des aides appropriées aux difficultés rencontrées."

Article D311-12 "Le **programme personnalisé de réussite éducative**, prévu à l'article L. 311-3-1, permet de **coordonner les actions mises en œuvre** lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle. Il implique des pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées, d'une durée ajustable, suivant une progression accordée à celle de l'élève. L'essentiel de ces actions est conduit au sein de la classe."

Article D311-13 "Les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un **plan d'accompagnement personnalisé** prévu à l'article L. 311-7, après avis du médecin de l'éducation nationale. Il se substitue à un éventuel programme personnalisé de réussite éducative. Le plan d'accompagnement personnalisé définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé. Il est révisé tous les ans."

Par la [circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014](#), un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants est mis en place. "Les enseignants spécialisés apportent leur appui aux enseignants pour prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement que manifestent leurs élèves, (...). Ils accompagnent les équipes enseignantes pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, (...) et pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves".

<b>Nom de l'élève :</b> *****	<b>École :</b> Romilly sur andelle
<b>Prénom :</b> *****	
<b>Date de naissance :</b> décembre 2008	<b>Directeur :</b> Roussel

Parents ou responsable légal	Adresse
<b>Père :</b> <b>Mère :</b> <b>Responsable légal :</b>	

Historique scolaire des aides				
classe	année	école	Enseignant(e)	Dispositif d'aides
Mater.	PS/MS/GS	Romilly		Suivi RASED par Maître G
CP	2014/15	Romilly	Mme Valérino	APC. Aménagements au sein de la classe. Absence de maître G sur le réseau
CE1	2015/16	Romilly	Mme Mauger	Aides en lecture en CP chez Mme Boissy. APC. Pas de possibilités de suivi RASED.
CE2	2016/17	Romilly	Mme Roullé	Scolarisation classique 2 mois. Puis mise en place accueil partagé CE2 et CE1 chez Mmes Langlet et Roussel, cf.PPRE (fiche action n°1) Pas de maître G dans le RASED.

RAPPEL : à conserver par l'enseignant et à transmettre lors du premier conseil de cycle de l'année suivante.

Le **PPRE** suppose un travail stratégique visant à sélectionner un nombre limité d'objectifs réalistes, considérés volontairement comme prioritaires.

(extrait rapport de l'inspection générale n°2005\_048 de juin 2006)

Évaluation diagnostique (synthèse)/observations / conseil de cycle			Choix opérés et mise en œuvre	
Domaines	Points d'appui (réussites)	Difficultés rencontrées	Compétence retenue parmi les difficultés rencontrées en référence aux programmes et objectifs visés pour acquérir cette compétence	Modalités
<b>Maîtrise de la langue française</b>	Connaissances des lettres et des phonèmes simples. Lecture de syllabes simples. Niveau de langage correspondant au CE2.	Combinatoire quasi – inexistante. →voie d'assemblage inopérante. Pas de connaissance des syllabes complexes.	Correspondances graphophonologiques. -Lire silencieusement un texte en déchiffrant les mots inconnus et manifester sa Compréhension. -Lire silencieusement un énoncé, une consigne, et comprendre ce qui est attendu.	<b>Dans la classe : CE2 : simplification du travail. Niveau d'exigence adapté. En CE1 : lectures adaptées ( police d'écriture, syllabes en couleur. Sons complexes, assemblage.</b>
<b>Mathématiques</b>	Connaissance des nombres → 49 Parvient à faire des additions et soustractions simples. A compris les notions d'unités et dizaines.	Perdue dans les nombres après 49. Pas de calculs posés.		<b>À l'école (décloisonnements, échanges de service...) :</b> Accueil partagé CE1/ CE2
<b>Autonomie et Organisation</b>	Contente de venir à l'école. Sollicite beaucoup l'adulte.	Ne fait pas, en attente. Attention très dispersée. S'occupe du travail des autres avant le sien.		<b>En APC :</b> En CE1, avec préparation et anticipation des notions à venir.
			<b>Place du transfert en classe</b> Outils utilisés pour permettre à l'élève de réinvestir les aides dans le quotidien de la classe (matériel, supports de la classe, aide en amont...)	<b>Aide spécialisée (E-G):</b> Cf. fiche-synthèse Pas de maître G
			Textes adaptés (police et visuel couleur) + questionnaires sous forme QCM. Retrouve en classe des travaux préparés en APC.	<b>Stage de remise à niveau (SRAN) :</b> Sera proposé en Août 2017 pour préparer le passage Cm1
				<b>Autres (à la maison, accompagnement éducatif...):</b> Prise de conscience tardive mais accord pour tout ce que propose l'école.

**Echéancier envisagé : PPRE mis en œuvre du.** Novembre 2016 **au juillet 2017**

**Date et signatures :**

de l'élève

des parents

de l'enseignant

du directeur

Bilan du PPRE (progrès réalisés)	Suite envisagée
<i>Bilan intermédiaire en Mars 2017 : La lecture est acquise. M..... a très bien vécu l'accueil partagé. Les difficultés d'attention et de dépendance à l'adulte demeurent. A besoin d'être régulièrement recentrée. Les leçons CE1 sont suivies à la maison. Plus compliqué pour le CE2. Pour la suite, il faut augmenter le temps CE2 et diminuer les retours CE1 pour préparer le passage CM1.</i>	arrêt   <u>poursuite</u>   aménagement